



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-047** **Conseil municipal du deux avril 2024**

**Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents** : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

**Absent(e)s** :

**Excusée(s)** : Carine MATHIEU,

**Pouvoirs** : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAI, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35  
Date de la convocation : 27 mars 2024  
Date de la publication : 9 avril 2024

### **2024-047 CULTURE – ADHESION A LA CANTINE SOLIDAIRE ASSOCIATIVE TIPI**

**Rapporteuse : Fanny LE JALLÉ**

L'association TIPI, tiers-lieu solidaire situé au Cellier, a mis en place une cantine solidaire qui propose un autre rapport à la cuisine : des menus à prix libre, des ateliers participatifs ouvert à tous pour se familiariser avec l'anti-gaspi.

La Cantine solidaire propose aussi une activité traiteur respectueuse de l'environnement, basée sur un choix des produits de qualité, mitonnés par une équipe de bénévoles.

Pour répondre à ses besoins et offrir de nouvelles possibilités, le Théâtre Quartier Libre a intérêt à faire appel aux services de cette association, en plus des nombreux prestataires de restauration déjà sollicités sur la commune ou ailleurs.

En effet, à l'occasion de la programmation culturelle qui s'étale de septembre à juin, le théâtre accueille de nombreuses compagnies composées d'artistes et de techniciens qui ont besoin d'un service des repas les jours de spectacle.

Or, pour faire appel à ce prestataire, la ville doit adhérer à l'association. L'adhésion 2024 à l'association TIPI est fixée à 50 € net de taxe.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** les prestations de restauration proposées par l'Association Tipi ;

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de faire intervenir des prestataires locaux proposant des prestations avec des produits locaux et de saison ;

**CONSIDERANT** la nécessité de proposer une restauration pour l'accueil des artistes et techniciens intervenant au théâtre ;

Après avis de la commission culture, patrimoine historique, naturel et culturel en date du 13 mars 2024,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

**VALIDE** l'adhésion annuelle à l'Association TIPI aux conditions exposées ci-dessus.

**PRECISE** que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2024.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**

**Les secrétaires de séance,**  
Marine MOUTEL-COCHAIS

Nabil ZEROUAL



Cécile BENARDONI



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**02 AVR. 2024**